



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

## COMMUNE DE SAINTE ADRESSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

### Effectifs

68 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 53 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

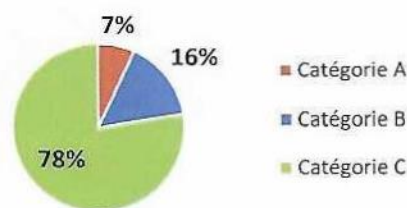
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

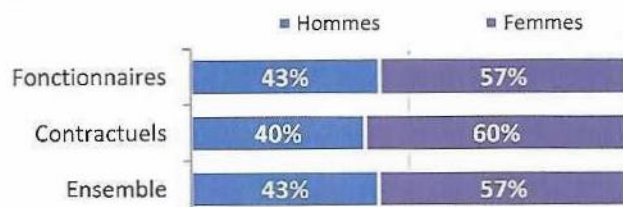
Répartition des agents par catégorie

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	60%	38%
Technique	53%	20%	50%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	4%		3%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	4%	20%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



Répartition par genre et par statut

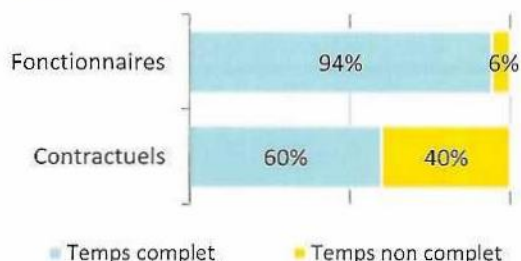
Les principaux cadres d'emplois



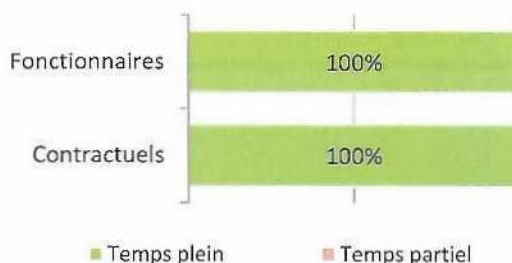
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	24%
Rédacteurs	9%
Attachés	5%
Agents de maîtrise	5%

## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### La filière la plus concernée par le temps non complet

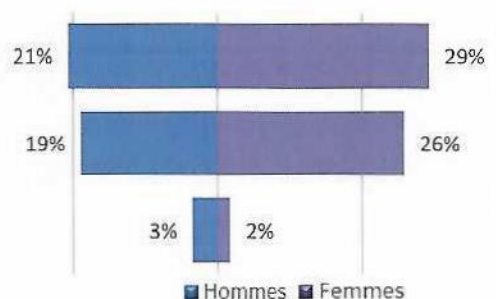
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	16%	0%

## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,63	de 50 ans et +
Contractuels permanents	48,50	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,62</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	45,50	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

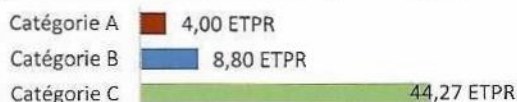
## Équivalent temps plein rémunéré

### 58,06 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 50,55 fonctionnaires
- > 6,52 contractuels permanents
- > 0,99 contractuel non permanent

105 669 heures travaillées rémunérées en 2023

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

Aucune position particulière



## Mouvements

- En 2023, 10 arrivées d'agents permanents et 3 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2023
51 agents	58 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	3,9%
Contractuels	↗	5 agents
<b>Ensemble</b>	↗	<b>13,7%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	33%
Départ à la retraite	33%
Licenciement	33%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	70%
Recrutement direct	20%
Voie de mutation	10%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 26 avancements d'échelon et 4 avancements de grade
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

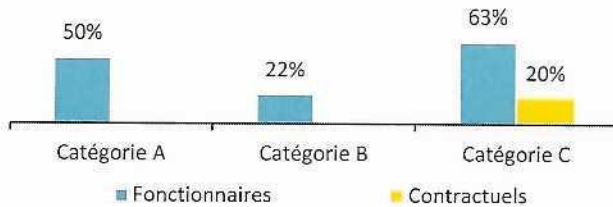
- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

## Formation

- En 2023, 51,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



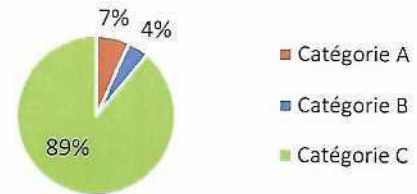
- 27 726 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	54 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	45 %

- 117 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	59%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	3 080 €
Montant moyen par bénéficiaire	162 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

- Jours de grève

9 jours de grève recensés en 2023

- Comité Social Territorial

6 réunions en 2023 dans la collectivité



## Absences

➔ En moyenne, 22 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,93%	0,00%	2,67%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,02%	0,00%	5,50%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,02%	0,00%	5,50%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2023

> 1 accident du travail pour 68 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 2 592 €  
Coût par jour de formation : 518 €

➔ **DÉPENSES**  
en faveur de la prévention de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail : 7457 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2017

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 4 en catégorie C
- ⇒ 1 667 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 39,89 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 718 495 €	Charges de personnel*	2 680 211 €	➔	Soit 39,89 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---	---

\* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 629 916 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	22 999 €
Primes et indemnités versées :	154 807 €		
IFSE :	130 549 €		
CIA :	6 386 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	31 156 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	16 027 €		
Supplément familial de traitement :	12 853 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 291 €		32 758 €		26 201 €	22 667 €
Technique	s		34 436 €		25 092 €	24 930 €
Culturelle						
Sportive						s
Médico-sociale					23 569 €	
Police					s	
Incendie						
Animation			33 256 €			s
Toutes filières	54 969 €		33 252 €		25 485 €	23 832 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,5 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	9,68%
Contractuels sur emplois permanents	7,73%
<b>Ensemble</b>	<b>9,50%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1690,85 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 790 €	168 €	3%	17 100 €	84 €	0%						
Catégorie B	3 779 €	133 €	3%	3 936 €	269 €	6%						
Catégorie C	1 491 €	131 €	8%	1 096 €	74 €	6%	39 €			215 €		

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR